

# PRIX CLAUDE THIBIERGE

**Article premier** : Il est créé par l'association RENCONTRES NOTARIAT-UNIVERSITÉ un prix de thèse de doctorat en droit.

**Article deux** : Ce prix porte le nom de Me Claude THIBIERGE, notaire à Paris, décédé en 1980.

**Article trois** : Le prix récompense une thèse de doctorat en droit consacrée à un sujet intéressant le notariat.

**Article quatre** : Pour être admise à concourir, la thèse doit avoir été soutenue par un notaire, un diplômé notaire ou un titulaire du Master 2 de droit notarial.

**Article cinq** : Pour être admise à concourir, la thèse doit également : • Avoir obtenu au moins la mention "Très honorable"; • N'avoir pas déjà fait l'objet d'une distinction; • Et avoir été soutenue dans les deux ans qui précèdent le 31 décembre de l'année où a lieu l'appel de candidatures (Ex. : pour concourir au prix de thèse 2014, les thèses devront avoir été soutenues entre le 1er janvier 2012 et le 31 décembre 2013).

**Article six** : Les candidatures doivent être déposées au siège de l'association RENCONTRES NOTARIAT-UNIVERSITÉ, 12 Place du Panthéon, Paris (5ème), au plus tard le 31 mars. Le dépôt de candidature doit s'accompagner de : • deux exemplaires de la thèse ; • et d'un certificat de l'Université attestant la date de soutenance et la mention obtenue.

**Article sept** : Le prix est attribué par un jury présidé par le président du Conseil scientifique de l'association, qui en désigne les autres membres (de 3 à 5).

**Article huit** : Le montant du prix est de DEUX MILLE EUROS (2.000 €).

**Article neuf** : L'association RENCONTRES NOTARIAT- UNIVERSITÉ se réserve à tout moment la faculté de suspendre ou supprimer l'attribution de ce prix, d'en modifier le montant ou la dénomination.